



Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 57/18

Avenant - Marché public de fournitures par procédure adaptée
**Acquisition d'un ensemble châssis cabine benne à ordures ménagères et lève conteneurs
automatique double chaise**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Avril 2014, modifiée par délibération n° 114/2015 du 10
Décembre 2015 portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT le marché de fournitures pour l'acquisition d'un ensemble châssis cabine benne à ordures ménagères
et lève conteneurs automatique double chaise, attribué à l'entreprise MECALOUR par décision n°49/2017,

CONSIDERANT QUE qu'il convient de remplacer la benne immatriculée 943 TL 66 objet de l'option 3, par la benne
immatriculée BK-488-RZ,

CONSIDERANT QUE cette modification n'a aucune incidence sur le montant du marché et des options concernant les
reprises de bennes,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un avenant au marché de fournitures avec :

MECALOUR
Renault Trucks Perpignan
Lieu-dit les Hortolanes RD 900
CS10017
66380 PIA

pour le remplacement de la benne objet de l'option 3 immatriculée 943 TL 66 objet de l'option 3, par la benne
immatriculée BK-488-RZ,

Article 2 : Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section
d'Investissement – article 2182.

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de
Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 03 Octobre 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20181003-57-18DecisAvBOM-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2018

Le Président

René OLIVE

